DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 64

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Géraldine BASTIEN pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 64

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions de fonctionnement, à laquelle les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

À l'issue du précédent Conseil Municipal, le solde disponible est de 109 230 €.

LA PETITE FUGUE

Cette association a pour objet la création d'escape games pédagogiques et nomades à destination des enfants et des familles, l'animation d'activités de sensibilisation et d'escape games et l'accompagnement à la création d'escape games en lien avec des structures partenaires ou du public.

Budget global :	9 825 €
Avantage en nature en 2022 :	0 €
Subvention versée en 2022 :	0 €
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	300 €

ASSOCIATION DES IVOIRIENS EN AUVERGNE

Cette association a pour objet de renforcer l'unité, la fraternité, la solidarité entre ses membres, de promouvoir des activités socio-éducatives, culturelles et sportives pour l'insertion et le plein épanouissement de ses membres, d'œuvrer pour le bien être social de l'Ivoirien en Auvergne et de contribuer au renforcement des liens de coopération et d'amitié entre la France, les autres états et la Côte d'Ivoire.

Budget global :	10 518 €
Avantage en nature en 2022 :	0 €
Subvention versée en 2022 :	0 €
Subvention sollicitée :	3 000 €
Subvention proposée :	500 €

TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT GJ

Cette association a pour objet la restauration de sièges suivant les méthodes traditionnelles, transmission d'un savoir faire sur la réfection de sièges.

Budget global :	3 500 €
Avantage en nature en 2022 :	0 €
Subvention versée en 2022 :	1 500 €
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	1 500 €

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ITALIE

Cette association a pour objet de mettre en place des échanges et des manifestations culturels et artistiques en vue d'une meilleure compréhension entre les deux pays.

Budget global :	9 875 €
Avantage en nature en 2022 :	840 €
Subvention versée en 2022 :	800 €
Subvention sollicitée :	800 €
Subvention proposée :	800 €

COUVIGE DES DENTELLIÈRES

Cette association a pour objet de promouvoir la dentelle aux fuseaux et regrouper en amicale les personnes voulant réaliser cet art.

Budget global :	900 €
Avantage en nature en 2022 :	5 721 €
Subvention versée en 2022 :	150 €
Subvention sollicitée :	150 €
Subvention proposée :	150 €

AMICALE LAÏQUE JULES FERRY BANSAC TRUDAINE FOYER LAÏC DE JEUNES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Cette association a pour objet l'éducation populaire par des activités éducatives, récréatives et sportives.

Budget global :	31 530 €
Avantage en nature en 2022 :	2 252 €
Subvention versée en 2022 :	1 500 €
Subvention sollicitée :	1 500 €
Subvention proposée :	1 500 €

LES ARTS D'ANATOLE

Cette association a pour objet de promouvoir les métiers d'art à travers des ateliers de pratiques artistiques amateurs dans le domaine de la céramique, de la reliure, de la vannerie et autres. Elle a également pour objectif l'échange, le partage d'expériences, la convivialité à travers l'organisation d'évènements et de manifestations artistiques et culturelles.

Budget global :	29 705 €
Avantage en nature en 2022 :	0 €
Subvention versée en 2022 :	15 000 €
Subvention sollicitée :	15 000 €
Subvention proposée :	15 000 €

LES ENFANTS DE L'AUVERGNE- GROUPE D'ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES

Cette association a pour objet de promouvoir la musique, les danses et les costumes traditionnels auvergnats.

Budget global :	24 373 €
Avantage en nature en 2022 :	7 620 €
Subvention versée en 2022 :	2 200 € en projet

Subvention sollicitée : 1 000 €
Subvention proposée : 1 000 €

AMICALE LAÏQUE FONTGIÈVE

Cette association a pour objet la pratique d'activités physiques, sportives, de plein air, culturelles et scientifiques dans le cadre d'un fonctionnement démocratique et laïc.

Budget global : 14 315 €
Avantage en nature en 2022 : 0 €
Subvention versée en 2022 : 1 300 €
Subvention sollicitée : 1 500 €
Subvention proposée : 1 300 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 22 050 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées ;
- d'autoriser, Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	=	43 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	**Pour : 55**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

CLERMONT-FERRAND ARVERNIA CIVITAS NOBILISSIMA